

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 28 MARS 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

20 H. 00

NATURALISATION - Huis-clos -

20 H. 45

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. APPROBATION DU REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MERITES COMMUNAUX
- V. PARASCOLAIRE
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.45. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Messieurs J. NODA

GONZALEZ et Y. NOVELLE. La présidente salue également la présence dans le public de Mesdames ABBT, COOMBE, GÄMPERLE, GILLES, KOLLY et Messieurs BERTHEAU et WAGENKNECHT, habitants-tes de la commune, et leur rappelle que le public n'a pas droit à la parole durant la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Madame MAIO, présidente de la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance et école » dit qu'elle s'est réunie le mardi 20 mars 2018. La première partie de la séance était consacrée à l'organisation de la fête des promotions, et des membres de l'APEALV et de l'école étaient présents pour ce point. Cette fête aura lieu le vendredi 29 juin avec, en cas de beau temps, un cortège. Différentes activités sont prévues pour les enfants durant l'après-midi et la soirée. Durant la deuxième partie de la séance, la commission a abordé différents sujets dans le point « Divers », à savoir :

- Projets humanitaires d'urgence : 3 associations ont reçu une subvention, et la commission leur a laissé le choix du projet bénéficiaire en leur demandant toutefois de lui communiquer les destinataires de ces montants. Après réception des courriers d'information et de remerciements de ces trois associations, voici leur choix : les réfugiés au Bangladesh pour Caritas, le fonds d'aide d'urgence pour Unicef et un projet au Yémen pour Médecins sans frontières.
- Parascolaire par les associations « Coup de Pouce » et « Petits Becs ». Elle laisse le soin à Madame RAMBACH et à d'autres de développer plus tard ce sujet. Elle dit que jusqu'à maintenant ces deux associations étaient organisées par des bénévoles. Ils aimeraient que ce sujet soit discuté devant tout le monde. La commission a voté pour garder le parascolaire à Aire-la-Ville car cela est très important. En sa qualité de présidente de la commission, elle déplore que les membres n'aient pas été au courant avant que certaines décisions ne soient prises, car ces dernières sont arrivées tardivement en commission, ce qu'elle trouve dommage. Elle a un peu l'impression d'avoir été mise devant le fait accompli. Elle déplore également que ce point n'ait pas été mis à l'ordre du jour de cette commission.

Monsieur PHILIPP, président de la commission « Culture et manifestations », dit que cette dernière s'est réunie le mardi 27 mars 2018 pour parler des projets à venir. Ils ont également reçu un habitant du village, enseignant au CFPT, venu leur proposer d'organiser, avec les apprentis électroniciens multimédias de 3^{ème} année, un atelier sur l'utilisation des smartphones et des tablettes. Cette matinée sera ouverte à la population, sur inscription, et aura lieu le samedi 21 avril 2018. Un tout ménage sera envoyé tout prochainement. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirent prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour six communications.

Lancement d'un référendum du « Comité du Vieux-Bac » contre la délibération concernant le crédit de construction pour la future crèche

Le maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean WAGENKNECHT, mandataire du Comité du Vieux-Bac, daté du 21 mars 2018 l'informant qu'un référendum a été lancé contre la délibération concernant le crédit de construction pour la future crèche de CHF 4'150'000,00, y compris les deux montants déjà votés de CHF 350'000.00 pour le crédit d'étude. Il donne lecture de ce courrier et signale que l'adresse d'envoi est erronée. Il est mentionné 37, rue du Vieux-Four alors que la mairie se trouve au 50.

Le Comité du Vieux-Bac est composé des personnes suivantes :

Catriona et Stephan ABBT
 Patricia et Oliver BERTHEAU
 Letizia et Cédric BUGNON
 Heidi et Gary COOMBE
 Sandra et Marco GIANNASI
 Thipsuda et Emmanuel JUNGO
 Muriel et Pierre-Antoine GÂMPERLE
 Jean WAGENKNECHT

Futures constructions sur les parcelles CHUDZINSKI (87) et WICHT (85)

A l'aide d'un plan de situation projeté sur écran, le maire présente les futures constructions, ainsi que leurs accès, sur les parcelles mentionnées ci-dessus. La mairie a déjà préavisé favorablement ces deux projets. Il informe les conseillers que cinq villas seront construites sur la parcelle CHUDZINSKI et un petit immeuble sur la parcelle WICHT. La commune a une servitude à son profit sur la parcelle 1260. Cette dernière est actuellement occupée par le locataire du propriétaire, respectivement Messieurs L. DUVILLARD et J. THEVENOZ. La commune a écrit à Monsieur THEVENOZ pour l'informer de ce projet de construction, et qu'elle doit mettre à son profit cette servitude. Monsieur THEVENOZ a accusé réception du courrier et en a pris bonne note. Dès que l'autorisation de construire aura été délivrée par le Département pour ces deux parcelles, la commune activera cette servitude en faisant les travaux nécessaires (débarrasser et nettoyer la parcelle, pose des séparatifs et construction de la nouvelle route sur ce tronçon). Tous ces travaux seront à la charge de la commune. Concernant les parcelles 85B, 87D et 87E, la promotion entreprendra tous les travaux à ses frais, puis les cédera à la commune. Une servitude de passage (tronçon hachuré) sera cédée au profit de la commune. Avec les cessions de terrains et servitudes au profit de la commune, une liaison de mobilité douce sera possible entre le chemin du Pré-Gabet et le chemin des Ecrevisses, comme exigé dans le plan directeur communal. Les véhicules de secours auront aussi la possibilité d'emprunter ce cheminement. Un garage souterrain sera intégré pour ces deux projets. L'accès se fera par le chemin du Pré-Gabet. Monsieur LANZA demande s'il y aura des places de stationnement visiteurs pour la parcelle 87B. Le maire répond positivement. L'accès se fera par le chemin des Ecrevisses. Elles seront situées sur l'emplacement 618 du plan annexé.

Agrandissement de l'arsenal

Il informe les conseillers que l'autorisation de construire concernant cet agrandissement devrait rentrer en force dans la première quinzaine du mois d'avril, pour autant qu'il n'y ait pas de recours.

Diverses invitations pour les membres du Conseil municipal

Le maire rappelle que lors de la précédente séance du Conseil municipal, il avait lancé trois invitations pour les conseillers municipaux, à savoir une pour le Genève Futur Hockey qui organise

un match amical ouvert aux élus le 13 avril, une pour un match pour la solidarité organisé par l'UEFA et l'ONU le 21 avril et la troisième pour l'EPI. Il dit que les conseillers municipaux ont toujours la possibilité de s'inscrire pour l'une et/ou l'autre de ces manifestations auprès du secrétariat.

Motion de Monsieur Stéphane JOYE concernant le chemin des Cressonnex

Le maire informe Monsieur JOYE et les conseillers qu'il a demandé à la Police municipale de poser un radar mobile sur ce tronçon, ceci afin de pouvoir effectuer des comptages. La Police municipale a actuellement deux radars mobiles, mais un est hors service, en réparation, et le second est très sollicité par toutes les communes, dont la nôtre. La pose à Aire-la-Ville devrait intervenir d'ici un mois. Une analyse de ces données sera ensuite effectuée par l'Exécutif, et une séance avec la commission des « Routes » sera agendée. Par conséquent, et au vu de ce qui vient d'être dit, le maire dit à Monsieur JOYE qu'il ne peut pas lui apporter plus d'élément sur sa motion aujourd'hui, mais le dossier suit son cours.

Annonce d'une démission

Le maire lit le courrier de démission de Madame PREVEDELLO, secrétaire-réceptionniste à la mairie, qui a décidé de ne pas reprendre son activité après son congé maternité. En effet, elle a décidé de réorienter sa carrière professionnelle. Suite à cette annonce, l'Exécutif n'est pas resté sans réagir. Il a déjà deux ou trois dossiers solides en vue. Les conseillers seront tenus au courant.

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour cinq communications.

Flyer « ORCA GE »

En ce qui concerne le flyer « ORCA GE », que tous les habitants du Canton ont reçu, et qui annonce que l'Etat de Genève a changé son plan d'organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle à partir du 1^{er} janvier de cette année, Monsieur APOTHELOZ dit que cette information figure également sur le site internet de la commune. Au travers de cette information sur le site internet, on peut également obtenir d'autres information via un lien qui ramène sur « Youtube ».

Remerciements

Monsieur APOTHELOZ informe les conseillers que la commune a reçu des remerciements du Commandant du SIS par rapport à l'engagement de la Protection civile de la Champagne qui a apporté son aide suite à l'incendie conséquent qui a eu lieu à la rue de la Servette, et qui a permis une prise en charge des personnes sinistrées, sans forcément les reloger dans nos abris communaux, mais ils ont apporté une aide logistique. C'est un soutien qui a été apprécié et reconnu.

41^{ème} course pédestre à travers le coteau

Il informe les conseillers que cette course, qui concerne plus particulièrement les conseillers municipaux, aura lieu le samedi 28 avril 2018 à Bernex. Le parcours est de quatre kilomètres et les équipes peuvent être de trois ou quatre coureurs. Les conseillers intéressés à participer à cette course peuvent s'inscrire auprès du secrétariat.

Match de solidarité

Il informe les conseillers qu'un match de solidarité aura lieu le samedi 21 avril 2018 à 16h.00 au Stade de Genève. Ce match est organisé conjointement par l'UEFA et les Nations Unies. Ce match réunira des anciennes gloires du football, dont Luis FIGO et RONALDINHO, et sera arbitré par Monsieur Pierluigi COLLINA. L'un des objectifs de ce match est de sensibiliser le public en vue de promouvoir la paix, les droits et le bien-être, ainsi que dix-sept autres objectifs de développement durable. Il a également et surtout pour objectif de collecter des fonds pour la

Fondation UEFA pour l'enfance en vue de financer des projets de développement humanitaire localement et dans le monde entier. Les billets sont à partir de CHF 10.00. Cette information est également sur le site internet de la commune.

Journée loisirs

Il informe les conseillers que le Groupement Genève Rando organise la deuxième « Journée cantonale de randonnée sur les chemins pédestres » le samedi 28 avril 2018 entre 10h.00 et 17h.30. Cette journée aura lieu sur les deux rives du Rhône, Champagne et Mandement. Tout au long du parcours de onze kilomètres, il y aura des animations, des rencontres, de l'observation de la nature, des informations sur les pratiques agricoles, des dégustations de produits du terroir et une exposition photographique. Cette information est également sur le site internet de la commune, avec un lien sur les sites de « Genève Rando » et « Genève terroir ». On y trouve également une carte interactive qui décrit le parcours de cette journée, ainsi que les différentes animations.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour trois informations.

BUPP (Bus Unité Prévention Parcs) de la FASe

Madame RAMBACH informe les conseillers que le BUPP organise à Cartigny, avec les communes de la Champagne, une soirée de prévention sur les écrans avec l'Association « Rien ne va plus » pour les jeunes de 13 à 18 ans, ainsi que leurs parents. Cette soirée aura lieu le vendredi 04 mai 2018 de 18h.00 à 22h.00. Un courrier sera adressé tout prochainement aux jeunes de cette tranche d'âge.

CapEmploi

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'un recrutement en direct pour les apprentissages aura lieu le mercredi 11 avril 2018, de 14h.00 à 17h.00, à Bernex. En collaboration avec CapEmploi, les communes de la Champagne vont adresser un courrier à tous les jeunes entre 15 et 25 ans qui sont potentiellement concernés par ce recrutement.

BUPP (Bus Unité Prévention Parcs) de la FASe

Madame RAMBACH informe les conseillers que le BUPP organise un tournoi de football à Prague pour les jeunes des locaux en gestion accompagnée de la Champagne et de notre commune. Elle dit qu'un retour sur ce projet sera fait à la commune lors du rendez-vous qui a été pris avec le BUPP et la commission sociale au mois de juin.

IV. APPROBATION DU REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MERITES COMMUNAUX

La présidente demande si tous les conseillers ont bien reçu et lu ce document. Elle demande s'il y a des questions, des remarques ou des points à discuter concernant ce règlement.

Monsieur PHILIPP dit, s'il a bien lu le document, que les demandes devront se faire sur présentation d'un dossier. Si une personne ne donne pas de dossier et que la commune estime qu'elle pourrait recevoir une récompense, cela est-il possible ? Il lui est répondu que cela sera possible, comme mentionné à l'article 6, lettre c) du règlement. Madame RAMBACH dit qu'une fois que ce règlement aura été approuvé, il sera mis sur le site internet de la commune.

Monsieur JOYE aimerait savoir quelle était la commission chargée d'attribuer les mérites communaux. Madame MOULLET BOUCHARDY répond que pour les mérites sportifs, il s'agissait de la commission « Sports et loisirs ». Monsieur PHILIPP précise que la commission n'attribuait pas mais proposait des candidats. Monsieur JOYE demande si cette commission a déjà discuté et validé auparavant ce règlement. Madame MOULLET BOUCHARDY répond que les membres en

ont pris connaissance en même temps que tout le monde. Elle dit que cela ne concerne pas directement la commission « Sports et loisirs », mais que toutes les commissions peuvent proposer des dossiers. Voir ensuite si ces propositions sont retenues par les membres du jury, ou si d'autres dossiers sont choisis. Madame RAMBACH dit que cela fait maintenant deux ans que différents mérites communaux sont attribués et plus uniquement un mérite sportif, raison pour laquelle l'Exécutif a préparé ce projet de règlement qui permet d'avoir une équité entre tous, de clarifier certains points par rapport à la confidentialité, le destinataire des dossiers, etc. Etant donné que la commission « Sports et loisirs » se réunit au mois de septembre pour parler, entre autres, de ce sujet, et que des dossiers peuvent arriver jusqu'à la fin de l'année, cela pourrait éviter à la commission de se réunir trop souvent, mais le règlement peut tout à fait être modifié. Elle rappelle aussi que depuis deux ans un tout ménage est adressé aux habitants en fin d'année. Ce projet de règlement contient toutes les informations nécessaires (conditions et date de remise, etc.) pour le dépôt des dossiers. Elle précise également que ce projet de règlement était sur le CMNET, et que les conseillers ont pu en prendre connaissance avant la séance de ce soir. Madame MOULLET BOUCHARDY dit que si c'est à la commission de donner un avis positif sur un dossier, il n'y a aucun problème pour qu'elle se réunisse avant la date limite, mais si le fait d'en parler en commission n'a aucun effet sur ce qui va se décider ensuite, cela ne vaut pas la peine que la commission de réunisse.

Monsieur APOTHELOZ dit que la commission a un droit consultatif, mais en définitif c'est le jury, composé des membres de l'Exécutif et du Bureau du Conseil municipal, qui va prendre la décision finale. Les commissions pourront toujours proposer des dossiers ou être sollicitées par le jury pour un avis, mais c'est ce dernier qui prend les décisions. Cette manière de faire sera plus simple et évitera les incompréhensions.

Pour répondre également à cette question, Monsieur CHRISTIN dit qu'à l'article 7, il est mentionné que les candidatures seront examinées par le jury, on ne parle pas des commissions. Monsieur APOTHELOZ dit qu'il y a eu un certain flou dans cette procédure ces deux dernières années, et que cette situation a été clarifiée au travers du règlement qui est proposé ce soir.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve ce règlement. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

V. PARASCOLAIRE

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH. Elle informe les conseillers que dès la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2018, il y aura une nouvelle organisation du parascolaire à Aire-la-Ville.

Avant d'ouvrir la discussion et répondre aux questions, elle aimerait faire une présentation de la situation. Lors de la séance du Conseil municipal du mois de mai 2017, elle avait annoncé qu'un début de réflexion s'était engagé entre les trois associations qui travaillent pour le parascolaire à Aire-la-Ville, et qu'une collaboration plus étroite était souhaitée entre elles, ce qui a permis de mettre en place, pour la première fois, des inscriptions communes. Les parents ont été très contents de cette collaboration permettant plus de clarté. En septembre 2017, elle informait la commission sociale que les trois associations du parascolaire (GIAP, Coup de Pouce et Petits Becs) et elle-même ont souhaité poursuivre la réflexion et l'analyse d'une collaboration entre elles et avec la mairie, avec pour but de trouver des synergies et complémentarités possibles afin de prendre une décision pour le printemps 2018 (continuer à trois associations ou moins, trouver des synergies communes, etc.). L'information avait donc été donnée aux membres de la commission sociale, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal. Le fil rouge qui a guidé ces discussions était la cohérence de la prise en charge des enfants, la réalité de la surcharge du temps de travail des membres des comités et le souhait de simplification des tâches à effectuer. Pour cela, ils se sont rencontrés à plusieurs reprises cette année scolaire pour le faire. Ils ont travaillé sur trois points, à savoir :

- la description des tâches des membres de comité bénévoles de chaque association.
- Les tâches force, difficulté, mandat, mission de chaque association afin de mettre en évidence les points communs qu'il y a entre tous, ceci pour permettre de dégager des synergies ou d'en créer.
- Se baser sur les chiffres de fréquentation moyenne journalière, en l'occurrence ceux du Coup de Pouce qu'ils n'avaient pas jusqu'alors.

A l'issue de toutes ces séances et discussions, qui ont nécessité un grand nombre d'heures de présence, plusieurs constats ont pu être faits, à savoir :

- ✓ tout d'abord, et sans compter les heures précédemment évoquées, il y a environ cinq cents heures annuelles bénévoles qui sont effectuées par les membres des comités Coup de Pouce et Petits Becs pour assurer la prestation du parascolaire à Aire-la-Ville.
- ✓ Si ces deux comités sont parascolaires et bénévoles, ils n'ont pas en charge les mêmes difficultés liées à l'organisation de l'accueil de la prise en charge des enfants. Leurs tâches ne peuvent donc pas être faites de manière commune.
- ✓ L'association des Petits Becs avait déjà choisi de simplifier sa structure grâce à l'adhésion au GIAP en 2010, adhésion qui avait été validée par le Conseil municipal avec une résolution. Cette association ne gère plus que le service des repas. Cette dernière souhaiterait d'ailleurs simplifier encore plus ses tâches en utilisant la plateforme restoscolaire.ch. Madame RAMBACH précise que cette utilisation n'est possible que si le restaurant scolaire est municipalisé, et si le GIAP intervient à midi et à 16 heures.
- ✓ Un autre constat démontre que ce qui fait la difficulté des associations bénévoles est principalement lié à la gestion des problématiques de terrain, que ce soit en termes de ressources humaines et de prestations, alors que cette gestion fait partie des forces du GIAP.
- ✓ Il est à remarquer également qu'il y a peu de reconnaissance des autres parents du travail bénévole qui est fait.
- ✓ Il est également clairement établi qu'il y a très peu de personnes présentes lors des assemblées générales, et il y a de moins en moins de personnes qui souhaitent s'investir dans la vie associative.
- ✓ Au niveau de la fréquentation des enfants au Coup de Pouce ces deux dernières années, il y a une moyenne de vingt-six enfants par jour, et il y a en moyenne cinq à sept enfants qui fréquentent l'accueil après 18h.00. Les informations communiquées ce soir n'ont pas été inventées, elles sont basées sur les chiffres communiqués par l'association du Coup de Pouce, eux-mêmes basés sur la facturation.

Suite à ces différentes pistes de travail et constatations, tous les intervenants se sont demandés ce qu'ils allaient en faire s'ils n'arrivaient pas à trouver des solutions ou des synergies pour l'avenir. Il a donc été décidé, au début de cette année, d'inviter la direction du GIAP pour répondre à un certain nombre de questions, telles que le personnel employé actuellement, les normes d'encadrement proposées par le GIAP pour l'accueil des enfants, les modalités d'inscriptions, la flexibilité, l'annonce des présences/absences des enfants, la participation des parents (ces derniers peuvent-ils proposer des activités ou ateliers ?), le coût de la prestation famille, savoir si les enfants pourront continuer à participer à des activités en dehors du parascolaire et y revenir, savoir quelles étaient les règles d'accueil du GIAP par rapport aux heures où l'on peut venir rechercher son enfant, savoir si l'accueil de 16h.00 à 19h.00, quatre jours par semaine, serait possible ou pas, et savoir de quelles manières sont gérées les situations au cas où les parents ne viennent pas chercher leur(s) enfant(s) en fin d'accueil. Pour répondre à toutes ces questions en résumé, Madame RAMBACH dit que pratiquement tout est possible, tout est flexible. Les employés actuels pourraient tout à fait être réengagés par le GIAP, ceci en déposant leur dossier de candidature. Au niveau des normes d'encadrement, ces dernières sont les mêmes que celles de l'accueil de midi, mais avec un ratio avec moins d'enfants. En ce qui concerne les inscriptions, elles seraient identiques à celles d'aujourd'hui, une seule et unique pour tout le parascolaire (midi et soir).

Au niveau de la flexibilité, il sera possible d'annoncer les présences/absences des enfants jusqu'à 15h.45 le jour même pour l'après-midi. Il n'y a aucun changement pour le midi. Il sera également possible aux parents de proposer des ateliers/activités, ceci en le mentionnant un peu avant. Le coût de la prestation famille sera de CHF 7.00 (goûter et prise en charge). Il sera toujours possible aux enfants fréquentant le parascolaire de se rendre aux activités du tennis, mais il faudra pour cela en définir les modalités avant. De plus, une fois par semaine, l'enfant pourra partir plus tôt pour se rendre à une activité extérieure. Les petits peuvent partir dès 17h.00, ceci pour autant que quelqu'un vienne les chercher ; et les plus grands à partir de 17h.30.

En fonction de toutes les réponses qu'ils ont reçues, il s'avère que le seul point pour lequel il faudrait trouver une solution à proposer aux parents, si nécessaire, est un complément d'accueil entre 18h.00 et 18h.30 pour les parents qui n'arriveraient vraiment pas à venir plus tôt. Etant donné que cela ne concerne qu'un petit nombre d'enfants (cinq à sept, selon les statistiques établies par le Coup de Pouce depuis deux ans), il s'agit bien de situation individuelle et pas d'accueil collectif.

Elle rappelle que le GIAP travaille dans 42 communes sur 45. La commune de Cartigny est également en train de réfléchir à une adhésion à ce groupement. Le canton est divisé en 20 secteurs parascolaires, et il y a 1'400 animateurs-trices qui travaillent pour ce groupement. Sur le canton, il y a 24'000 élèves qui sont inscrits au GIAP. Il y en a 17'000 qui mangent chaque jour à midi dans les différents restaurants scolaires, et entre 6'500 et 7'000 qui fréquentent les activités de l'après-midi. Madame RAMBACH précise que ce groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) fait partie de l'ACG (Association des communes genevoises). Il n'est pas demandeur par rapport à cette prestation, c'est la commune qui l'a interpellé.

Par rapport à la moyenne cantonale des élèves inscrits au GIAP, soit 72% des élèves, Madame RAMBACH dit que la commune est un peu en-dessous pour l'accueil de midi (78 élèves présents, soit environ 60% de l'effectif de l'école), cela signifiant qu'il y a d'autres solutions trouvées par les parents. La situation est la même pour l'accueil de 16h.00, la commune est dans la moyenne cantonale avec 26 élèves (soit environ 20% de l'effectif de l'école).

En ce qui concerne le coût de cette prestation par le GIAP, elle leur a demandé une estimation. Cette dernière a été faite sur la base des relevés qui ont été effectués jusqu'à ce jour par le Coup de Pouce, à savoir une moyenne de 26 élèves par jour et une quarantaine d'inscrits. Cela donnerait une cotisation annuelle de CHF 32'000.00. La subvention annuelle du Coup de Pouce est de CHF 33'000.00.

Madame RAMBACH énumère les avantages d'une éventuelle adhésion au GIAP. Les parents n'auront qu'un unique partenaire pour les deux moments de prise en charge parascolaire, et il y aura une meilleure continuité dans la prise en charge des enfants. Le groupement s'engage vis-à-vis des parents quant à la responsabilité juridique liée à la prise en charge des enfants. Le GIAP dit qu'il garantit une équité cantonale en termes de qualité d'accueil et d'animation. Tous les enfants du canton ont la même norme de qualité de prise en charge. Concernant l'avant-projet de loi cantonale sur « l'accueil à journée continue » qui est en train d'être élaboré, Madame RAMBACH dit qu'il sera mentionné dans cet avant-projet que les associations qui s'occupent d'enfants devront être agréées par le Département de l'Instruction publique (DIP). Le GIAP garantit à la commune qu'il respecte déjà le cadre légal à ce niveau.

En conclusion, Madame RAMBACH aimerait adresser ses remerciements aux partenaires des associations parascolaires d'Aire-la-Ville qui ont fait des réflexions pertinentes pour l'analyse du parascolaire dans la commune. Elle dit que cette démarche a été faite dans un souci de cohérence et de pérennité. Comme elle l'a mentionné au début de son exposé, le fil rouge qui les a guidés est la cohérence de la prise en charge des enfants, la réalité de la surcharge du temps de travail des membres des comités, et le souhait de simplification des tâches à effectuer. Chaque partenaire, avec son identité respective, a permis d'aboutir à un choix commun dans l'organisation et la transition de la prestation. On ne peut pas ignorer que les forces actives des comités s'épuisent. La mairie se doit d'entendre les doléances qui sont faites, et c'est ce qu'elle a fait. Les comités des associations parascolaires souhaitent se décharger de leurs lourdes tâches bénévoles de gestion

de prestations parascolaires. C'est un travail qui est effectué bénévolement pour que d'autres parents puissent travailler.

Elle dit que le GIAP serait d'accord de prendre en charge l'accueil des enfants à 16h.00 à partir de la prochaine rentrée scolaire. Elle précise qu'il n'y a pas besoin que le Conseil municipal prenne une résolution dès lors que la commune fait déjà partie de ce groupement pour l'accueil de midi.

Madame RAMBACH dit que pour l'Exécutif, c'est une décision qui a du sens, qui est cohérente et pertinente. Au niveau de la commission sociale, ce qui ressort de la séance de la semaine dernière, c'est qu'il faut qu'il y ait une prise en charge des enfants, qu'elle soit associative ou GIAP.

Madame RAMBACH informe également les conseillers que l'ACG serait d'accord d'implanter la plateforme « RestoScolaire.ch », ce qui déchargerait le comité des Petits Becs qui en a fait la demande.

Dès les prochaines inscriptions du mois de juin, il y aura une plus grande clarté pour les parents avec une inscription unique. Ces derniers recevront une seule facture trimestrielle par le GIAP pour la prestation de la prise en charge des enfants, et pour le repas du restaurant scolaire, les parents devront alimenter leur compte repas via la plateforme « RestoScolaire.ch » sur Internet.

Les parents n'auront donc qu'un seul interlocuteur dans l'accueil de la prise en charge de leur-s enfant-s.

Elle ouvre la discussion.

En ce qui concerne les informations qui ont été données par Madame RAMBACH pour les activités sportives ou autres pour lesquelles les enfants peuvent quitter le GIAP, ou le départ anticipé des petits et des plus grands, Monsieur JOYE demande si la commission les a déjà reçues, ainsi que les réponses aux questions qui étaient posées. La présidente de la commission, Madame MAIO, dit que la commission n'a pas eu toutes les informations et réponses. Madame RAMBACH répond que ce point était à l'ordre du jour de la séance de ce soir et que c'était l'occasion d'apporter tous ces documents et informations. Le point principal de la séance de la commission était la fête des Promotions. Par contre, elle a parlé du parascolaire lors de cette séance, et un certain nombre de points ont été discutés. Elle tient à préciser que la commission était au courant de ces discussions entre la mairie et les associations depuis le mois de septembre 2017, et qu'une décision serait prise au printemps 2018. Elle dit encore qu'elle n'a été interpellée par personne durant cette période pour savoir où en étaient les discussions, ou s'il était possible de participer aux séances.

Monsieur JOYE dit à Madame RAMBACH que les associations sont venues directement vers elle. La commission n'a jamais pris acte ni n'a reçu ces associations pour savoir quel était le problème, et s'il pouvait y avoir des améliorations.

Monsieur ELTSCHINGER dit qu'en tant que membre il a appris cette information par un tiers et il trouve cela un peu vexant. Il dit que la communication qui a été faite, que ce soit au Conseil municipal ou en commission n'est pas du tout celle qui est donnée ce soir. Il y avait une synergie qui devait se rapprocher, des choses qui devaient se faire entre collaboration et rapprochement, et on parle maintenant de remplacement, voire d'enterrement, ce n'est pas pareil. Il n'est pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit. En ce qui concerne les statistiques, il vient d'en faire sur une semaine, et il voit dix enfants qui sont présents après 18h.15 et 18h.30, et pas cinq ou six. Il dit que beaucoup de choses sont promises par le GIAP, mais il aimerait avoir des accords écrits car d'après ce qu'on lui dit dans d'autres communes, ce n'est pas cela. Ce qui est présenté ce soir paraît magnifique, mais lorsque l'on va sur le site du GIAP, il n'y a pas de flexibilité (16h.00 - 18h.00). On ne peut sortir son enfant avant l'heure qu'une fois par semaine, et il faut le mentionner une semaine avant par écrit. Il n'y a pas d'accueil occasionnel. Il dit oui, le GIAP peut le faire, mais va-t-il le faire six mois, une année ou s'engage-t-il définitivement.

Il dit qu'il y a une lourdeur administrative qui est horrible. En cas de rendez-vous chez le médecin avec votre enfant, il faut le dire au minimum une semaine à l'avance. Il dit qu'il lit toutes ces informations sur le site du GIAP et qu'il n'y a pas de rumeur là-dessus. Les inscriptions ne se font que deux fois par année. Si l'enfant n'est pas inscrit, à nouveau : lourdeur administrative.

En ce qui concerne le budget, il dit que si ce dernier est de CHF 32'000.00, c'est parfait, mais il aimerait qu'on lui explique pour quelle raison il est de CHF 125'500.00 pour l'accueil de midi de deux heures.

Il aimerait surtout dire qu'il y a des avantages énormes avec le Coup de Pouce. Il y a un horaire flexible et tout le monde peut faire à peu près ce qu'il veut. Les parents qui finissent plus tôt peuvent venir chercher leur enfant avant, ceux qui finissent plus tard viennent quand ils peuvent, et il est même arrivé que des parents aient été retenus après l'heure et les animateurs-trices sont restés plus tard. Que va faire le GIAP ? Il y a peu de contraintes, des prix bas pour la commune, prise en charge jusqu'à 19h.00, pas de prise en charge minimum. Il y a beaucoup d'animations (disco, bricolage et activités pour Halloween et Pâques, pâtisseries, ateliers cuisine avec Monsieur TAFFONNEAU, balades en forêt, couture, danse et coiffure).

Il y a un accompagnement aux activités associatives et sportives du village. Il dit qu'avec le GIAP, cela ne sera possible qu'une fois par semaine. Il y a également des moments repos qui sont organisés en fonction des enfants qui en ont besoin. Il y a aussi une activité qui est proposée, et qui lui tient à cœur, c'est la fabrication de biscuits pour le repas de Noël des Aînés. Madame RAMBACH signale que cette activité n'est plus réalisée par les enfants du Coup de Pouce depuis Noël 2017 déjà, car c'était beaucoup de travail pour l'association.

Monsieur ELTSCHINGER dit qu'il y a un personnel qui est connu et aimé par les enfants et les parents. Il y a une grande flexibilité pour les inscriptions annuelles puisque même si vous n'êtes pas inscrit, pour le Coup de Pouce en tout cas, cela est possible. Ils ont également des animations et activités à la carte pour chaque enfant selon son niveau pédagogique (dessin, lecture, sport, etc.). Il y a un encadrement qui est très large, ce qui personnellement lui plaît. Ce qu'il a un peu peur avec le GIAP, c'est que cela ne devienne une classe après la classe, et que ce moment de défoulement et d'amitié ne soit plus tout à fait le même. Il dit qu'il parle en connaissance de cause car il a des connaissances dans d'autres communes (Meyrin, Vernier et autre) qui ont des enfants qui sont au GIAP et que tout ce qui a été mentionné ce soir, ils ne l'ont pas du tout. Par contre, ces personnes sont envieuses de ce qui se fait à Aire-la-Ville.

Monsieur ELTSCHINGER dit que si la commune obtient tout ce qui a été dit ce soir par rapport au GIAP, il est d'accord d'entrer en discussion, mais pas autrement. Pour lui, la commune va perdre quelque chose de magnifique.

Il aimerait revenir sur les coûts. Comme il l'a mentionné plus haut, la commune verse CHF 125'500.00 pour les deux heures de midi. Il aimerait que Madame RAMBACH lui explique le montant de CHF 32'000.00 pour les deux heures de l'accueil du soir et le même nombre de jours, car soit la commune se fait « avoir » pour le midi, soit c'est une offre magnifique pour le soir.

Il a déjà essayé de faire des calculs, mais pour cela il faudrait connaître la clé de répartition utilisée par le GIAP. Il a déjà fait cette demande en commission des finances, mais il n'a jamais eu de réponse. Il propose d'inviter une personne du GIAP qui viendrait expliquer la manière dont ces calculs sont effectués. Il dit encore que depuis la venue du GIAP dans la commune, ce montant est en constante augmentation. Il rajoute que ce montant ne concerne que l'accueil. Ils ne s'occupent ni de la gestion des repas (commande, réception et contrôle), c'est l'association des Petits Becs qui s'en charge ; ni du coût des repas (la facturation se fait en dehors), ni des personnes qui servent les repas, ni de la vaisselle et des nettoyages. Si l'association des Petits Becs arrête, qui va reprendre toutes ses activités. Si c'est le GIAP, va-t-il le faire gratuitement. Il aimerait avoir des précisions par rapport à cela. Il dit que tous ces chiffres peuvent être trouvés dans les comptes de la commune, ainsi que sur le site du GIAP. On ne parle pas de rumeurs.

Il dit qu'il y a encore un point qui le dérange, c'est le processus démocratique. Lorsqu'une association désire s'arrêter, elle doit convoquer une assemblée générale extraordinaire. Dès lors, soit le comité démissionne, un nouveau est élu et l'association continue, soit il n'y a plus de comité, l'association est dissoute et on entre au GIAP. Dans ce dernier cas de figure, il est conscient du bien-fondé de la démarche. Il veut bien entendre que le comité est fatigué, qu'il y a peu de monde aux assemblées générales, mais il y a un processus démocratique qui permet à tout membre de dire qu'il veut que cette association continue, qu'il veut faire partie du comité et il aimerait savoir pourquoi cela ne s'est pas fait. Il dit que l'association du Coup de Pouce aurait pu

demander de l'aide. Lui ou son épouse participe à toutes les assemblées, et à aucun moment le comité n'a demandé de l'aide. Ils ont demandé du monde à plusieurs reprises, mais c'est tout. Il dit qu'il a été approché par une équipe qui est prête à reprendre cette association. Il ne voit donc pas pour quelle raison on veut faire mourir une association qui peut continuer.

En ce qui concerne les statistiques, il n'a pas les mêmes que la commune et son enfant fait partie du Coup de Pouce. Sur une semaine, comme il l'a mentionné plus haut, il y a dix enfants entre 18h.15 et 18h.30. Il y a également quinze enfants qui ont une flexibilité et qui partent avant 17h.00. Cela fait un total de vingt-cinq enfants qui ne rentrent pas dans les normes du GIAP. Que vont-ils devenir ? Pour contrôler tout cela, il propose de demander les listes de présence au Coup de Pouce et de les étudier en commission, et d'en faire des statistiques. A voir ensuite si cela est vrai ou faux.

En conclusion, il est d'avis qu'il faut donner la chance aux associations communales et ne pas essayer de les enterrer. Il est également d'avis qu'il faudrait donner la chance aux parents de continuer à bénéficier d'une structure qui est, pour lui, presque parfaite, et la chance aux enfants de profiter de moments exceptionnels pour décompresser, se défouler, etc., ce qui n'est pas tout à fait le cas dans les structures du GIAP. Il aimerait aussi, car il n'est pas d'accord avec les chiffres qui sont avancés, au vu de ce qui est présent dans les budgets, que la mairie et les conseillers prennent en compte les différents investissements qui sont et/ou vont être faits prochainement et discutent de l'utilité d'investir dans un tel projet dès lors qu'il y a des associations qui tournent.

Pour terminer, il dit que le fait d'étatiser quelque chose qui fonctionne le dérange un petit peu. Il rajoute que tout ce qu'il a dit est vérifiable.

Madame RAMBACH demande à Monsieur ELTSCHINGER de faire attention, car il est en train d'insinuer qu'elle ment dans les chiffres qu'elle a donnés, et cela la dérange fortement. Elle rajoute que les chiffres et informations mentionnés précédemment sont basés sur la facturation des deux dernières années de Contact Entreprise, transmis par le comité du Coup de Pouce, ainsi que sur les échanges et documents transmis par la Direction du GIAP. Monsieur ELTSCHINGER répond qu'il n'a jamais dit qu'il y avait mensonge, il aimerait juste avoir des précisions quant aux montants de CHF 32'000.00 et CHF 125'500.00.

Monsieur CHRISTIN dit qu'il comprend les griefs de Monsieur ELTSCHINGER, mais pour lui, si une association veut se bouger, elle le fait, mais pour l'instant il n'y a rien. Il n'a pas envie que rien ne soit en place au mois de septembre pour les enfants. Il trouve que la commune a pris une très bonne initiative en prenant les devants pour remédier à ce problème, et s'il y a des parents qui veulent faire quelque chose, cela peut se rediscuter, mais pour l'instant il n'y a rien. La commission l'a bien compris. Monsieur ELTSCHINGER dit que c'est parce qu'il faut attendre l'assemblée générale de l'association. Monsieur CHRISTIN dit que ce n'est pas la faute de la commune.

Monsieur LANZA est du même avis que Monsieur CHRISTIN. Il dit qu'à entendre les griefs de Monsieur ELTSCHINGER, on a l'impression que c'est de la faute de la commune. Il dit qu'il faut s'en prendre aux associations, dont Monsieur ELTSCHINGER est membre, et c'est ces dernières qui auraient dû tirer la sonnette d'alarme, et solliciter les parents. Maintenant, il est trop tard. Une solution est proposée avec une structure existante et un seul interlocuteur qui propose les mêmes prestations. Il ne voit pas ce que l'on demande de plus. Monsieur ELTSCHINGER dit qu'il s'est mal fait comprendre, car il n'attaque pas la commune. Il dit juste que d'une part ce qui a été dit ne ressemble pas à ce qu'il entend dans les autres communes, et d'autre part, ce montant de CHF 32'000.00 ne lui paraît pas correspondre à la réalité, mais pourquoi pas, s'il est correct. Ce qui le dérange c'est que le processus démocratique n'a pas été engagé. Avant de faire mourir une association, on demande à ses membres, et on organise une assemblée générale extraordinaire. Dans ce cas de figure, on attend volontairement l'assemblée générale. Monsieur LANZA répond qu'il faut qu'il s'en prenne à l'association et pas à la commune. Il n'y pas de raison de relater tous ces faits ici. Il lui dit qu'il doit prendre contact avec les membres de l'association et leur demander pour quelle raison la procédure habituelle (convocation aux assemblées, dissolution du comité etc.) n'a pas été appliquée. Ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de faire le point sur les associations.

Monsieur CHRISTIN dit qu'il est membre de plusieurs associations, dont certaines où il est membre du comité, et les membres peuvent faire la demande d'une assemblée extraordinaire pour parler de certains sujets ; il n'est pas nécessaire d'attendre que le comité convoque l'association. Monsieur ELTSCHINGER dit que c'est le comité qui désire arrêter. Monsieur CHRISTIN répond que si les membres ne sont pas d'accord, ils peuvent demander une assemblée extraordinaire pour avoir des informations. Les membres doivent également se manifester, pas uniquement les membres du comité.

Madame RAMBACH dit que lors des nombreuses séances de travail qu'il y a eu durant toute cette année scolaire, les intervenants ont toujours fait attention de ne pas comparer les plus et les moins des deux entités (Coup de Pouce et GIAP). Ils se sont appliqués à échanger et analyser sur le travail qu'il y avait à faire. Au début de son exposé, Monsieur ELTSCHINGER a dit que s'ils avaient su que la solution était le GIAP, ils seraient venus avant. Madame RAMBACH dit qu'elle ne savait pas non plus au départ que la solution GIAP serait choisie. Elle a travaillé avec une dizaine de personnes tout au long de ces séances pour essayer de trouver des synergies. Elle avait dit qu'une réponse serait donnée au printemps 2018, ce qu'elle vient de faire en mettant ce point à l'ordre du jour. Elle ne savait pas encore, lors de la séance du Conseil municipal du mois de février, si le GIAP et l'ACG seraient d'accord d'entrer en matière. En ce qui concerne l'assemblée générale de l'association du Coup de Pouce, elle informe les conseillers que la présidente est démissionnaire depuis une semaine. Cela fait deux ans qu'elle souhaitait quitter la présidence. Elle n'a pas souhaité participer aux séances de travail qui ont eu lieu cette année. En sa qualité de présidente, elle aurait tout à fait pu mobiliser des personnes en convoquant une assemblée générale extraordinaire. Par rapport aux chiffres du GIAP, elle dit que ces derniers sont expliqués dans le procès-verbal de la commission des finances. Ces chiffres sont calculés notamment en fonction du nombre d'enfants et de la population de la commune. Il est peut-être arrivé qu'il y ait plus d'enfants, mais juste pas assez pour avoir plus d'animateurs, et l'année suivante, l'animateur supplémentaire n'a pas occasionné d'augmentation. Elle explique également que les augmentations régulières du GIAP proviennent du fait qu'il y a, depuis quelques années, un désengagement financier du Canton, et les communes auront bientôt à charge le 100% de cette prestation. Les compétences supplémentaires qui sont données aux communes par le Canton sont aussi des charges financières supplémentaires, ce qui est le cas ici.

Madame RAMBACH aimerait tout de même rappeler que toutes les informations qu'elle a données ce soir sont des éléments factuels qu'elle a obtenus d'après des chiffres et des statistiques provenant soit du GIAP, au niveau de la fréquentation des enfants, soit du Coup de Pouce, par les chiffres basés sur la facturation du Coup de Pouce par Contact Entreprise pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Pour l'année 2017-2018 les statistiques ne sont pas encore terminées. Pour les deux précédentes années, la fréquentation est à peu près stable, voire en légère diminution. Elle en avait également parlé avec la présidente démissionnaire qui lui avait confirmé ces chiffres.

Au niveau de l'accueil des enfants par le GIAP, elle rappelle qu'il sera possible d'excuser un enfant jusqu'à 15h.45 le jour même, et ceci sans que la prestation ne soit facturée. En ce qui concerne les cours extra-scolaires, les enfants pourront se rendre à leur cours de tennis ou autre sur la commune selon des modalités qui restent à définir entre le cours de tennis ou autre et la structure GIAP, et aller également, une fois par semaine, à un autre cours en dehors de la commune. Elle dit qu'il s'agit d'une solution proposée pour un accueil collectif pour les enfants en général qui fréquentent l'école.

Madame RAMBACH dit que la commune, à savoir les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal, doit entendre les demandes d'aide des associations et doit prendre les mesures nécessaires. Comme elle l'a dit en commission sociale, ce n'est pas le rôle de la commune de faire un procès d'intention aux associations, et de savoir si elles ont fait juste ou faux.

Pour la prochaine rentrée, et étant donné que les inscriptions vont bientôt démarrer, la commune travaillera avec le GIAP, mais cela ne veut pas dire qu'il ne sera pas possible de s'en désengager pour une autre année scolaire. Si un nouveau comité voit le jour et est d'accord de prendre le relais, avec tout ce que cela implique (gestion du personnel, grand nombre d'heures de bénévolat, etc.),

elle sera d'accord de l'entendre, d'étudier la proposition qui sera faite, et au cas où de se désengager du GIAP l'année scolaire 2019-2020. Monsieur ELTSCHINGER répond que cela est parfait.

Madame HENRIOD demande à Monsieur CHRISTIN de prendre la présidence. Ce dernier donne la parole Madame HENRIOD. Elle dit qu'étant donné qu'elle a été citée, elle aimerait donner son point de vue. Elle a fait partie de l'association du Coup de Pouce depuis sa création, car c'est une activité qui lui tient à cœur. Elle a géré cette association, avec deux autres mamans durant neuf années. Contrairement à ce qui a été dit ce soir, elle a demandé une fois de l'aide et elle a eu quatre personnes. Il est vrai qu'elle ne s'est pas désengagée tout de suite depuis deux ans car elle avait la sensation que la philosophie et la transmission du Coup de Pouce n'étaient pas comprises par les nouvelles personnes. On le lui a fortement reproché. Par la suite, elle a reçu une lettre d'une maman qui a offert un coaching aux membres du comité et aux animateurs. Après ce magnifique travail, elle s'est dit que la transmission était en train de se faire, qu'un vrai travail était effectué par cette équipe, ce qui n'était pas le cas au début. Elle a donc accédé à leur souhait, elle s'est retirée car les nouvelles personnes n'avaient pas du tout envie de travailler avec elle. Elles lui ont d'ailleurs clairement fait comprendre qu'elle n'était pas la bienvenue ni aux séances avec la mairie, ni aux autres. Elle dit qu'en sa qualité de présidente, elle a fait une erreur car elle aurait dû rester à son poste. Mais comme elle voulait transmettre, elle a accepté de ne pas venir, et elle leur a fait confiance. Quand il y a eu des bruits à propos du GIAP, elle les a recontactées et leur a demandé ce qui passait. Elle leur a dit les bruits qu'elle entendait, et que cela ne lui plaisait pas. En effet, lorsqu'elle s'est retirée au mois de septembre, la discussion portait sur un rapprochement et une synergie des associations, mais pas une dissolution des associations. Lorsqu'elle a recontacté ces personnes pour plus d'informations, ces dernières lui ont redit qu'elle ne leur faisait pas confiance. Elle s'est donc à nouveau retirée car pour elle le but était que cette association perdure car elle offre une flexibilité et une souplesse énormes. Pour sa part, et son cas personnel, elle n'aurait jamais adhéré au GIAP, mais elle n'est pas contre ce groupement, et s'il n'y a pas d'autre comité, et si personne ne se mobilise, il faut garder une solution d'accueil pour les enfants. Mais elle ne trouve pas normal qu'on impose cette solution. Lorsque les nouvelles personnes sont venues lui dire qu'elles voulaient passer au GIAP, elle leur a dit que c'était dommage, mais que dans ce cas, il fallait en informer le personnel et les parents. Ce qui a motivé sa démission, c'est le fait qu'après en avoir informé le personnel, les membres du comité voulaient attendre le 10 avril pour en informer les parents. Elle n'était pas d'accord avec cela. Pour terminer, elle aimerait dire que l'on n'a jamais laissé transparaître une seule seconde qu'il y avait un problème. Dès lors, comment les membres pouvaient-ils réagir sans savoir. Apparemment, il y aurait une équipe qui serait prête à reprendre. La question est donc de savoir si on va lui laisser une chance ou si elle n'en a aucune.

Monsieur CHRISTIN redonne la présidence à Madame HENRIOD et continue en disant que ce que l'on entend jusqu'à présent c'est le procès des associations, mais cela n'a rien à voir avec la commune. Cette dernière fait son travail. Il rajoute que les séances du Conseil municipal doivent, en principe, se terminer à 22h.00 et qu'il serait temps de poursuivre l'ordre du jour.

Madame RAMBACH dit qu'elle comprend qu'il y a beaucoup d'émotion pour Madame HENRIOD. Hors son mandat de présidente du Conseil municipal, elle reconnaît qu'elle a énormément travaillé pour l'association du Coup de Pouce, mais il y a une évolution dans tout ce qui touche à la vie associative. Cette dernière à ses forces, mais malheureusement aussi ses difficultés et ses fragilités. Les gens peuvent arrêter, changer d'avis, changer de direction et les choses peuvent évoluer, mais comme l'a signalé Monsieur CHRISTIN, et comme elle l'a dit en commission sociale, la commune n'est pas là pour faire un procès à ces associations, elle est là pour entendre, écouter et prendre des décisions.

VI. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion.

Monsieur ELTSCHINGER a une motion à proposer concernant le précédent sujet. Il dit que cette motion a été faite car il n'y a pas eu une très bonne communication, que ce soit des associations, à l'intérieur du Conseil municipal et des personnes qui ont effectué ces tractations. S'il y avait des choses qui étaient pressenties dès le mois de janvier, il pense que la commission aurait dû être mise au courant en participant à des prises de position ou au moins aux débats. En ce qui concerne le processus démocratique, il est d'avis qu'il faut maintenant laisser faire l'association du Coup de Pouce, mais il est bien conscient qu'il faut également prévoir le GIAP, raison pour laquelle ils ont fait une motion collective. Il dit encore qu'il a été répondu ce soir à certaines des questions posées dans cette motion, mais pas à toutes.

« Depuis plusieurs années, l'accueil parascolaire de l'après-midi est assuré par une association privée, « Le Coup de Pouce », soutenue dès sa création par la Mairie. Cette association dynamique offre aux enfants des prestations de qualité, notamment en tenant compte des contraintes des parents liées aux horaires. Depuis quelque temps, des rumeurs ont circulé dans le village relatives à la cessation des activités de cette association au profit du GIAP (Groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire). Ces rumeurs se sont confirmées par un mail envoyé par ladite association le 21 mars dernier au soir, sans d'ailleurs que l'assemblée générale ne soit consultée.

Afin d'informer la population d'Aire-la-Ville sur les changements qu'impliqueraient ce mandat au GIAP, nous demandons à l'Exécutif de mener une étude sur

- les incidences financières sur le budget de la commune,
- les prestations offertes par le GIAP en comparaison à celles offertes actuellement par le Coup de Pouce et notamment les horaires,
- les solutions concrètes qui seront mises à la disposition des familles dont les prestations du GIAP ne conviendraient pas.

En outre, nous demandons **qu'aucun accord ne soit signé avec le GIAP avant que la commission sociale n'ait étudié le dossier et que le Conseil municipal se soit prononcé sur le sujet.**

Outre ces questions financières et de prestations, nous tenons à relever que nous sommes surpris de constater que l'objet a juste été évoqué en commission et non débattu, ce qui selon nous relevait de la compétence de la commission sociale. Enfin, nous pensons que l'Exécutif aurait dû, avant d'entamer les démarches auprès du GIAP, demander au comité du Coup de Pouce de lancer un appel aux parents pour renforcer l'équipe.

Pour ces raisons, nous demandons de renvoyer cette motion à la commission sociale. »

Il dit que ce document est signé par huit conseillers municipaux. Il n'a malheureusement pas pu la communiquer à tout le monde, et si d'autres veulent la signer, ils le peuvent.

Le maire dit que ce n'est pas la bonne procédure. Il faut voter pour savoir si le Conseil municipal désire entrer en matière sur cette motion ou si elle est rejetée.

La présidente demande si cette motion amène des questions ou des commentaires.

Monsieur CHRISTIN dit que cette situation est assez grave car si le Conseil municipal rentre en matière sur cette motion, cela signifie que rien ne peut être fait avant que la motion ne soit traitée, et il rappelle que certaines motions ont mis quelques années avant d'être traitées. Cela veut donc dire qu'il n'y aura peut-être aucune solution d'accueil à la prochaine rentrée scolaire. Il rappelle également que la commission a trois mois pour traiter une motion. Il y a donc un risque certain de ne pas avoir de solution en septembre. La commission des routes en a un certain nombre, et elle n'arrive pas à toutes les traiter dans les délais.

Monsieur JOYE dit qu'il est d'accord avec Monsieur CHRISTIN sur le principe de dire que l'on va bloquer une situation en sachant qu'il y a une assemblée générale qui va être faite, avec peut-être une démission du comité, on a une garantie de Monsieur ELTSCHINGER qui dit qu'il a du personnel pour reprendre le comité. Messieurs CHRISTIN, FUMEAUX et LANZA lui répondent qu'il n'y a aucune garantie, aucun document signé. Monsieur JOYE dit qu'il faut que la commission

se réunisse rapidement à cause des échéances. Le maire lui répond qu'auparavant, il faut savoir si le Conseil municipal rentre en matière ou rejette cette motion.

Madame RAMBACH aimerait amener un complément d'information. Suite à la séance de la commission sociale, elle est retournée voir l'association Coup de Pouce et le GIAP. Les employés actuels de l'association ont jusqu'à la fin du mois de mars pour déposer leur dossier de candidature auprès du GIAP, en mentionnant qu'ils sont du Coup de Pouce. Le GIAP lance les inscriptions pour tous les parents courant avril pour tout le Canton. Il est trop tard pour leur demander d'attendre. Si on n'est pas d'accord avec le GIAP, on prend le risque de ne rien avoir en septembre. Elle aimerait tout de même rajouter qu'elle n'est pas rentrée dans tous les détails des difficultés que l'association rencontre et dont elles lui ont fait part, mais il y en a un certain nombre. Monsieur APOTHELOZ a bien entendu tout le monde. Il n'est plus touché par le parascolaire mais par contre, ce qu'il retient c'est tout le travail qui a été effectué par l'Exécutif, et il en profite pour tirer un immense coup de chapeau à Madame RAMBACH. En effet, elle a été interpellée par des personnes qui lui ont dit qu'elles n'en pouvaient plus, et qui étaient à bout de souffle. Suite à cela, qu'y a-t-il au centre de sa réflexion, le bien-être des enfants, et c'est cela qu'il faut garder en tête. Madame RAMBACH s'est donc mise en chemin pour trouver une solution de remplacement, qui n'amène en tout cas pas de moins-values dans la prise en charge et le bien-être des enfants. Il a également entendu Madame RAMBACH dire que le GIAP va lancer les inscriptions dans le courant du mois d'avril, ce qui veut dire que l'on a atteint le point de non-retour. Si ce soir le Conseil accepte de rentrer en matière sur la motion qui lui est soumise, il faut garder à l'esprit qu'il n'y aura vraisemblablement pas d'accueil en septembre pour les enfants qui en ont besoin. Il ne veut pas influencer qui que ce soit, mais il aimerait juste que les conseillers aient ce dilemme à l'esprit. Soit on accepte le GIAP avec la possibilité de s'en désengager si d'autres solutions sont proposées à l'avenir, mais il y a au moins une solution pour le mois de septembre, soit un comité de dernière minute reprend tout l'accueil parascolaire. Il n'est pas convaincu du bien-fondé de sa dernière proposition.

Il rajoute que la commune a aussi un délai d'adhésion à respecter vis-à-vis du GIAP. On ne peut pas les contacter au dernier moment.

Monsieur ELTSCHINGER dit que c'est bien ce qui le dérange, car il y a des délais à respecter et beaucoup de temps a été perdu avec le manque de communication. Monsieur APOTHELOZ lui répond que la commune n'a pas perdu de temps, il faut s'adresser aux associations. Il ne faut pas impliquer la commune, ni son Conseil municipal ni l'Exécutif.

La présidente demande aux conseillers de bien vouloir voter sur cette motion. Qui est d'accord d'entrer en matière : **1 voix (Monsieur ELTSCHINGER)**. Qui s'abstient : **6 voix**. Qui la rejette : **3 voix (Messieurs CHRISTIN, LANZA et FUMEAUX)**.

Au vu du résultat de ce vote, le maire dit que le Conseil municipal ne rentre pas en matière sur cette motion.

Monsieur FUMEAUX rajoute que cela ne veut pas dire qu'ils trouvent que le travail qui a été fait et que les remarques ne sont pas pertinents, mais ils ne veulent pas prendre le risque qu'il n'y ait pas d'accueil pour les enfants en septembre.

La présidente demande s'il y a d'autres motions. Cela n'étant pas le cas, elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Monsieur LANZA

Il aimerait que les membres de la commission ad'hoc « Marché » se réunissent afin de fixer une date pour une séance.

Question de Monsieur CHRISTIN

En ce qui concerne la motion de Monsieur JOYE, il aimerait savoir quand le radar sera posé. Le maire répond que, comme déjà mentionné plus haut, ce radar préventif sera posé fin avril.

Question de Monsieur JOYE

En ce qui concerne le référendum concernant la délibération pour le crédit de construction pour la future crèche dont le maire a parlé en début de séance, il aimerait savoir quelles seront les conséquences pour l'avancement de ce projet. Le maire répond que la date de fin du délai référendaire est fixée au lundi 16 avril 2018 à 16h.00. Le comité référendaire doit récolter cent-trente-et-une signatures. Si ce nombre est atteint, s'ensuivra une votation. La date de cette dernière sera calée avec une autre votation sur le plan cantonal ou fédéral d'ici la fin de cette année. Par ailleurs, Monsieur JOYE demande si ce référendum ralentit ou stoppe la procédure. Le maire répond négativement. Les architectes vont déposer la demande d'autorisation de construire d'ici fin avril. Si la votation communale concernant ce projet de crèche nous est défavorable, le dossier sera clos, et la commune aura dépensé CHF 350'000.00 de frais de concours et d'étude sans suite. Il rajoute que les référendaires auraient pu se manifester bien avant (première délibération de CHF 200'000.00 en 2012 et une seconde de CHF 150'000.00 en 2017), ce qui aurait évité un surcroît de travail considérable depuis 2015 à l'ensemble des membres du Conseil municipal et de l'Exécutif, ainsi que d'engager CHF 350'000.00 inutilement. Dans le cas contraire, le projet se poursuit.

La séance est levée à 22 h. 30.